



**La sous-directrice de la stratégie, de l'attractivité  
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles**

Paris, le **18 OCT. 2024**

Affaire suivie par : Nelsia NOURANI  
Service des ressources humaines  
Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité  
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles  
Bureau de l'attractivité, du recrutement et de la fidélisation (ATTRAC)  
Courriel : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

## **NOTE D'INFORMATION**

**à l'attention des destinataires *in fine***

**Objet : Note d'information sur l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de premier grade du ministère de la justice au titre de l'année 2025**

**Réf. :**

- Code général de la fonction publique ;
- Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;
- Décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs du ministère de la justice ;
- Décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 modifiant le décret n° 2011-1252 du 7 octobre 2011 portant statut particulier des secrétaires administratifs relevant du ministère de la justice ;
- Arrêté du 20 décembre 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du ministère de la justice.

Un examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif de premier grade (C en B) au titre de l'année 2025 est ouvert et organisé par les services du Secrétariat général/Service des ressources humaines dans les conditions prévues par l'arrêté du 20 décembre 2019 fixant les règles d'organisation générale et la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au corps de secrétaire administratif du ministère de la justice.

## I- Critères de recevabilité des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n° 2019-1231 du 26 novembre 2019 référencé ci-dessus, le recrutement par voie d'examen professionnel dans le premier grade de secrétaire administratif du ministère de la justice est ouvert aux fonctionnaires de catégorie C appartenant à un corps régi par le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat et relevant du ministère de la justice ou affectés dans ce ministère. Les intéressés doivent justifier, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle l'examen est organisé, d'au moins sept années de services publics, pour le présent examen. Les conditions de recevabilité seront étudiées au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## II- Modalités des épreuves

L'examen professionnel comprend deux épreuves :

- Une épreuve écrite d'admissibilité qui consiste, à partir d'un dossier documentaire à caractère administratif, en la résolution d'un cas pratique assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation de travail. Le dossier peut comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Il ne peut excéder vingt pages.

La durée de cette épreuve est de 3 heures et son coefficient est de 3.

A l'issue de l'épreuve d'admissibilité, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats autorisés à prendre part à l'épreuve d'admission. Nul ne peut être déclaré admissible s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20.

Les candidats qui sollicitent des aménagements pendant l'épreuve écrite au titre des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou pour des raisons de santé doivent adresser un certificat médical établi par un médecin agréé de l'administration dont relève l'agent précisant les aménagements qui doivent être accordés à l'adresse suivante : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr).

- Une épreuve orale d'admission qui consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de premier grade ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

La durée de l'entretien est de 20 minutes, dont 5 minutes maximum de présentation. Son coefficient est de 4.

A l'issue de l'épreuve d'admission, le jury établit par ordre de mérite la liste des candidats admis. Nul ne peut être déclaré admis s'il a obtenu une note inférieure à 8 sur 20 à l'épreuve orale d'admission.

### III- Inscriptions

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au **5 novembre 2024**.

La date de clôture des inscriptions est fixée au **5 décembre 2024**.

Les candidats pourront s'inscrire par le biais de deux supports :

- **Lajusticerecrite.fr** :  
<https://lajusticerecrite.fr/recrutement/examen-professionnel-de-c-en-b>
- **L'intranet du Secrétariat général rubrique ressources humaines/recrutement** :  
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/recrutement-5897/concours-et-examens-professionnels-de-categorie-b-17828/avis-douverture-132760.html>

Deux modalités d'inscription sont possibles :

- **Inscription par voie télématique (recommandée)** :

Les pré-inscriptions seront enregistrées sur le portail intranet du secrétariat général du ministère de la justice ou sur le site internet [lajusticerecrite.fr](https://lajusticerecrite.fr), **du 5 novembre 2024 à partir de 10h00 jusqu'au 5 décembre 2024 à 17h00**, heures de Paris, délai de rigueur. Il est recommandé aux candidats de veiller à bien compléter la totalité du formulaire et de cliquer sur « valider » à la fin de la pré-inscription. Sans cette validation, la pré-inscription sera annulée.

A l'issue, les candidats recevront un accusé réception de leur pré-inscription, généré automatiquement et auquel ils ne devront pas répondre.

En complément de cette pré-inscription télématique, chaque candidat devra retourner, par voie électronique; une fiche d'inscription (format EXCEL ou CALC), dûment complétée et disponible sur le portail intranet ou le site internet [lajusticerecrite.fr](https://lajusticerecrite.fr) accompagnée de sa fiche carrière ou un état des services, **jusqu'au 5 décembre 2024**. La fiche devra être envoyée à l'adresse structurelle suivante avec en objet l'examen visé :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Les candidats recevront un accusé réception par mail au plus tard une dizaine de jours après envoi.

- **Inscription par voie postale** :

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique ou électronique, les candidats ont la possibilité d'obtenir un dossier imprimé d'inscription sur demande écrite accompagné de deux enveloppes (format A4) au tarif en vigueur et suffisamment affranchie pour un envoi jusqu'à 20 grammes (libellée aux nom et adresse du candidat) à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice**  
**Secrétariat général**  
**SRH/ Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité**  
**et de l'accompagnement des évolutions professionnelles /ATTRAC**  
**Examen professionnel C en B 2025**  
**13 place Vendôme**  
**75042 PARIS CEDEX 01**

Ce dossier devra être dûment complété et retourné par voie postale également à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 5 décembre 2024**, le cachet de la poste faisant foi. Il en va de la responsabilité du candidat de faire une demande de dossier le plus en amont possible afin de le recevoir et de le retourner dans les délais impartis. Toute fiche d'inscription incomplète, mal renseignée ou transmise hors délai sera rejetée.

L'épreuve d'admissibilité se déroulera **le 4 février 2025** dans les centres d'examen ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général, ainsi qu'en outre-mer en tant que de besoin. Les candidats choisiront le centre d'examen lors de leur inscription en ligne et ne pourront en changer.

Seuls les candidats déclarés admissibles, à l'issue de l'épreuve écrite, devront transmettre leur RAEP.

#### **IV- Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Les candidats admissibles à l'épreuve orale d'admission devront transmettre, **en deux exemplaires, au plus tard le 28 avril 2025** par voie postale, le cachet de la poste faisant foi, un dossier de reconnaissance des acquis de leur expérience professionnelle (RAEP) à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice  
Secrétariat général  
SRH/ Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité  
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles /ATTRAC  
Examen professionnel C en B 2025  
13 place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01**

**Un exemplaire par voie électronique en un seul fichier PDF** devra être également transmis **avant le 28 avril 2025 (17h00)** à l'adresse suivante :

[concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Tout envoi de dossier RAEP est définitif et aucune demande de modification ne sera prise en compte ultérieurement.

Les candidats n'ayant pas envoyé leur dossier RAEP selon les modalités indiquées ci-dessus et dans les délais impartis ne pourront pas être auditionnés.

#### **V- Epreuves orales**

Les entretiens avec le jury des candidats admissibles se dérouleront au mois de mai 2025.

Le modèle de RAEP est disponible dans les liens précisés ci-dessus à la rubrique « Inscriptions ».

Dès réception de cette note, je vous saurai gré de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des adjoints administratifs en activité placés sous votre autorité et relevant de vos périmètres d'attribution et en position de détachement auprès d'autres administrations et dépendant de votre direction.

La cheffe du bureau de l'attractivité,  
du recrutement et de la fidélisation



Stéphanie CHASSAT

## Liste des destinataires

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice

Madame la directrice des affaires criminelles et des grâces

Madame la directrice des affaires civiles et du sceau

Madame la sous-directrice des ressources humaines des greffes de la direction des services judiciaires

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de l'administration pénitentiaire

Monsieur le sous-directeur des ressources humaines et des relations sociales de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs d'écoles de service public (ENM, ENG, ENAP, ENPJJ)

Madame la cheffe du service des ressources humaines et budgétaires de la Grande chancellerie de la Légion d'honneur

Mesdames et Messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les chefs de département

Mesdames et Messieurs les chefs de bureau